

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE SAINTES**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 30 juillet 2020**

Date de convocation : 24 juillet 2020

Délibération n°2020-160
Nomenclature 5.3.1

Nombre de membres :

En exercice : 64

Présents : 54

Votants : 64

Dont un pouvoir de :

M. Gaby TOUZINAUD à M. Eric PANNAUD

Mme Claudine BRUNETEAU à M. Francis GRELLIER

Mme Amanda LESPINASSE à M. Frédéric ROUAN

Mme Marie-Line CHEMINADE à M. Bruno DRAPRON

Mme Véronique TORCHUT à M. Joël TERRIEN

M. Philippe CREACHCADEC à Mme Dominique DEREN

M. Charles DELCROIX à M. Philippe CALLAUD

M. Pierre MAUDOUX à Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE

M. Pierre DIETZ à M. Jean-Pierre ROUDIER

M. Rémy CATROU à Mme Florence BETIZEAU

Ne prend pas part au vote : 0

OBJET : SYMBA - Désignation des délégués et référents communaux

L'an deux mille vingt, le trente juillet, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Saintes, régulièrement convoqué à 18h00, s'est réuni au Hall Mendes France à Saintes (17100), sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents : 54

Mesdames et Messieurs Gérard PERRIN, Jean-Luc MARCHAIS, Eric PANNAUD, Jean-Luc FOURRE, Annie GRELET, Jean-Paul COMPAIN, Jean-Michel ROUGER, Jean-Claude DURRAT-SPRINGER, Alain MARGAT, Eric BIGOT, Pascal GILLARD, Bernard CHAIGNEAU, Francis GRELLIER, Pierre-Henri JALLAIS, Joseph De MINIAC, Jérôme GARDELLE, Stéphane TAILLASSON, Sylvie CHURLAUD, Alexandre GRENOT, Jacki RAGONNEAUD, Georges ARMENOULT, Philippe ROUET, Philippe DELHOUME, Pierre TUAL, Raymond MOHSEN, David MUSSEAU, Bernard COMBEAU, Mireille ANDRE, Frédéric ROUAN, Jean-Marc AUDOUIN, Pierre HERVE, Michel ROUX, Bruno DRAPRON, Philippe CALLAUD, Evelyne PARISI, Ammar BERDAÏ, Charlotte TOUSSAINT, Thierry BARON, Dominique DEREN, Joël TERRIEN, François EHLINGER, Véronique CAMBON, Laurent DAVIET, Véronique ABELIN-DRAPRON, Caroline AUDOUIN, Renée BENCHIMOL-LAURIBE, Jean-Philippe MACHON, Jean-Pierre ROUDIER, Céline VIOLLET, Florence BETIZEAU, Patrick PAYET, Eliane TRAIN, Françoise LIBOUREL et Fabrice BARUSSEAU.

Secrétaire de séance : Monsieur Fabrice BARUSSEAU.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5711-1,

Vu l'article 10 de la loi du 22 juin 2020 précisant que « l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations des délégués au sein des syndicats mixtes mentionnés au même article L. 5711-1 ».

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Saintes annexés à l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2019, modifié le 9 janvier 2020 et notamment l'article 6 I 5°) relatif à la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du Code de l'environnement »,

Vu les statuts du syndicat mixte dénommé SYMBA annexés à l'arrêté préfectoral en date du 27 septembre 2019 portant modification des statuts (extension du périmètre) du Syndicat Mixte pour la gestion des Bassins de l'Antenne, de la Soloire, du Romède, et du Coran (SYMBA),

Considérant qu'il convient, suite à l'installation du nouveau conseil communautaire, de désigner 7 délégués titulaires et 7 délégués suppléants au comité syndical ainsi qu'un référent communal titulaire par commune concernée, soit 23 référents titulaires et 1 référent communal suppléant par commune concernée, soit 23 référents suppléants pour les comités consultatifs,

Considérant qu'il est proposé les candidatures suivantes pour les postes de délégués titulaires:

- Bruno GARDEN
- Stéphane TAILLASSON
- Philippe CHASSERIEAU
- Pierre Yves PENICAUT
- Mireille ANDRE
- Michel ROUX
- Fabrice BARUSSEAU

Considérant qu'il est proposé les candidatures suivantes pour les postes de délégués suppléants:

- François EHLINGER
- Jean-Luc GRAVELLE
- Christophe MOURMANT
- Patrick ROUDIER
- Anthony LEGALLAIS
- Patrick ANTIER
- Renaud TAPON

Considérant qu'il est proposé les candidatures suivantes pour les référents communaux titulaires et suppléants,

Commune	Référents Communaux Titulaires	Référents Communaux Suppléants
BURIE	Patrick ANTIER	Jean-Paul ROULLIN
BUSSAC SUR CHARENTE	Josiane BRIAND	Alain DESTREGUIL
CHANIERS	Jean-Luc GRAVELLE	Jean-Paul GIRARD
CHERAC	Eric GADONNAUD	Christian GARRAUD
CHERMIGNAC	Christian GUEDON	Christelle VALLET-BROUARD
DOMPIERRE-SUR-CHARENTE	Michel MICHALLEK	Emmanuel MACHEFERT
ECOYEUX	Pascal CAILLAUD	Dominique BARBRAUD
ECURAT	Nadine YONNET	Philippe VIAUD
FONTCOUVERTE	Bruno GARDEN	Christophe MOURMANT
LA CHAPELLE DES POTS	Jean-Louis SICAUD	Francis MARCHAND
LE DOUHET	Nicolas FIGEAC	Eric VINET
LE SEURE	Philippe CHASSERIEAU	Patrick ROUDIER
LES GONDS	Philippe LIMOUSIN	Georges GROS
MIGRON	Jean VITRY	Marie-Joëlle EMON
SAINT BRIS-DES-BOIS	Pierre-Yves PENICAUT	Anthony LEGALLAIS
SAINT CESAIRE	Claude DUBOIS	Mireille ANDRE
SAINT GEORGES DES COTEAUX	Renaud TAPON	Nathalie LEGRAND

SAINT SAUVANT	Yann De PENQUER	Jean-Marc AUDOUIN
SAINT VAIZE	Christian BARBIER	Sébastien PICHON
SAINTE	François EHLINGER	Charlotte TOUSSAINT
THENAC	Sophie FORT	Jean-Luc RABANIER
VENERAND	Vincent ROGIC	Ludovic BELLANGER
VILLARS-LES-BOIS	Philippe VACHER	Fabrice BARUSSEAU

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- De décider, comme le prévoit l'article 10 de la loi du 22 juin 2020 sous réserve de l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour désigner les 7 délégués titulaires et 7 délégués suppléants de la Communauté d'Agglomération de Saintes au comité syndical du SYMBA et de les désigner par un vote à main levée de même que les 23 référents communaux titulaires et suppléants.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- Approuve à l'unanimité, de désigner les 7 délégués titulaires et 7 délégués suppléants ainsi que les 23 référents communaux titulaires et 23 référents communaux suppléants comme le prévoit l'article 10 de la loi du 22 juin 2020 par un vote à main levée.
- Désigne les 7 délégués titulaires et suppléants suivants au comité syndical du SYMBA :

Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
Bruno GARDEN	François EHLINGER
Stéphane TAILLASSON	Jean-Luc GRAVELLE
Philippe CHASSERIAU	Christophe MOURMANT
Pierre Yves PENICAUT	Patrick ROUDIER
Mireille ANDRE	Anthony LEGALLAIS
Michel ROUX	Patrick ANTIER
Fabrice BARUSSEAU	Renaud TAPON

- Désigne les 23 référents communaux titulaires et suppléants suivants :

Commune	Référents Communaux Titulaires	Référents Communaux Suppléants
BURIE	Patrick ANTIER	Jean-Paul ROULLIN
BUSSAC SUR CHARENTE	Josiane BRIAND	Alain DESTREGUIL
CHANIER	Jean-Luc GRAVELLE	Jean-Paul GIRARD
CHERAC	Eric GADONNAUD	Christian GARRAUD
CHERMIGNAC	Christian GUEDON	Christelle VALLET-BROUARD
DOMPIERRE-SUR-CHARENTE	Michel MICHALLEK	Emmanuel MACHEFERT
ECOYEUX	Pascal CAILLAUD	Dominique BARBRAUD
ECURAT	Nadine YONNET	Philippe VIAUD
FONTCOUVERTE	Bruno GARDEN	Christophe MOURMANT
LA CHAPELLE DES POTS	Jean-Louis SICAUD	Francis MARCHAND

LE DOUHET	Nicolas FIGEAC	Eric VINET
LE SEURE	Philippe CHASSERIEAU	Patrick ROUDIER
LES GONDS	Philippe LIMOUSIN	Georges GROS
MIGRON	Jean VITRY	Marie-Joëlle EMON
SAINT BRIS-DES-BOIS	Pierre-Yves PENICAUT	Anthony LEGALLAIS
SAINT CESAIRE	Claude DUBOIS	Mireille ANDRE
SAINT GEORGES DES COTEAUX	Renaud TAPON	Nathalie LEGRAND
SAINT SAUVANT	Yann De PENQUER	Jean-Marc AUDOUIN
SAINT VAIZE	Christian BARBIER	Sébastien PICHON
SAINTES	François EHLINGER	Charlotte TOUSSAINT
THENAC	Sophie FORT	Jean-Luc RABANIER
VENERAND	Vincent ROGIC	Ludovic BELLANGER
VILLARS-LES-BOIS	Philippe VACHER	Fabrice BARUSSEAU

Par : - 2 Abstentions (Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE en son nom et celui de M. Pierre MAUDOUX)
- 62 Voix pour
- 0 Voix contre

Ainsi clos et délibéré les jours, mois et an que dessus.



Pour extrait conforme,
Le Président,

Bruno DRAPRON

En application des dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.